NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/927
5 octobre 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquantième session

RAPPORT DE LA SEIZIEME REUNION DU COMITE PERMANENT (28-29 Septembre 1999)

I. INTRODUCTION

1. La réunion est ouverte par le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Victor Rodriguez Cedeño (Venezuela). Il informe le Comité permanent que les délégations du Honduras et de Sri Lanka ont demandé à participer aux réunions du Comité permanent en 1999 en la qualité d'observateur et suggère que leur participation prenne effet immédiat conformément à la décision du Comité exécutif sur la participation des observateurs prise en 1998 (A/AC.96/911). Les délégations n'ont pas d'objection. Les points 3, 6 et 7 sont présidés par S.E. l'Ambassadeur Raimondo Pérez-Hernández y Torra (Espagne), Vice-Président du Comité exécutif.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU RAPPORT DE LA QUINZIEME REUNION

2. L'*Ordre du jour* (EC/49/SC/CRP.21) est adopté sans amendement. Le *Projet de rapport de la quinzième réunion du Comité permanent* (EC/49/SC/CRP.20) est adopté avec un amendement au paragraphe 52.

III. PRESENTATION DU NOUVEAU HAUT COMMISSAIRE ADJOINT

3. Le Haut Commissaire assistant présente le nouveau Haut Commissaire adjoint, Monsieur Frederic Barton, qui a pris ses fonctions en août 1999. Le Haut Commissaire assistant informe les délégations que le Haut Commissaire adjoint possède une expérience considérable dans les secteurs public et privé, ayant récemment occupé un poste clé à l'Agence des Nations Unies pour le développement international. Ses responsabilités antérieures, alliées à ses connaissances approfondies de bon nombre des régions où le HCR opère, représentent un atout précieux pour le Haut Commissariat.

4. Le Haut Commissaire adjoint s'adresse ensuite brièvement au Comité, précisant que c'est pour lui un grand honneur que de travailler pour le HCR. Il affirme que l'oeuvre en faveur des réfugiés est une noble tâche et se déclare reconnaissant de cette occasion de défendre la cause des personnes déracinées. Par ailleurs, il se réjouit de faire partie de la direction du HCR. Au cours de cette période initiale, il se familiarise avec le travail et les problèmes auxquels est confronté le HCR. Il se réjouit par avance d'entendre les vues des délégations lors du Comité permanent et d'entamer un dialogue fructueux avec elles.

5. Le Président du Comité exécutif saisit cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Haut Commissaire adjoint au nom de tous les membres du Comité et pour l'assurer de leur plein appui.

IV. PROGRAMMES ET FINANCEMENT

6. Au titre de ce point, le Comité permanent examine une actualisation de la situation financière des programmes du HCR, un exposé stratégique sur l'Asie et le Pacifique ainsi qu'un rapport intérimaire à mi-parcours sur les activités du HCR au cours du premier semestre de 1999. Dans leurs déclarations, les délégations souhaitent la bienvenue au nouveau Haut Commissaire adjoint.

A. Mise à jour sur le financement des programmes

7. Le Chef du Service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources fournit une actualisation de la situation du financement des programmes du HCR. Il commence par passer en revue l'état du financement des opérations du HCR pour l'année en cours, y compris les révisions des besoins budgétaires, et termine par une projection pour le reste de l'année ainsi que pour l'année à venir. En conclusion, le Chef du Service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources exhorte les donateurs à verser les contributions prévues dès que possible pour permettre au Haut Commissariat de continuer à mettre en oeuvre des programmes essentiels. Le Président se déclare préoccupé par la situation du financement du Haut Commissariat et lance un appel aux délégations pour qu'elles permettent au HCR de prévoir les fonds qu'il recevra afin de mettre en oeuvre ses programmes. Un financement précoce, stable et prévisible faciliterait la transition vers le nouveau budget unifié en 2000.

8. Les délégations admettent que les déficits actuels et projetés, tant au titre des Programmes généraux que des Programmes spéciaux, constituent une source de préoccupation. Les délégations reconnaissent que la prévisibilité, l'opportunité et la qualité des contributions ont un impact sur les programmes du HCR. L'accent mis sur la crise du Kosovo a beaucoup sollicité toutes les parties concernées et les délégations demandent instamment qu'une attention soit accordée aux autres programmes, y compris en Afrique. Plusieurs délégations annoncent des contributions importantes.

9. Une délégation commente en détail le *Rapport global* de 1998 et, tout en appréciant sa forme et son contenu, suggère que davantage d'importance soit accordée à l'impact des programmes, leur évolution, les progrès accomplis, les obstacles et les leçons tirées. Une autre délégation se réfère à la nécessité d'élargir la base des donateurs afin d'augmenter le nombre des entités prenant part à l'oeuvre du Haut Commissariat.

10. En réponse, le Chef du Service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources se déclare reconnaissant des interventions encourageantes ainsi que de la confirmation de contributions importantes dont la plupart, précise-t-il, sont déjà intégrées dans les projections financières du HCR. Il fait part de l'intention du HCR de déplacer l'accent du prochain *Rapport global* sur l'impact plutôt que sur les faits. La présentation du Budget-programme annuel du HCR pour l'an 2000 représente un effort dans cette direction. Le Président ajoute que les questions relatives à la mobilisation des ressources pour le budget unifié, le *Rapport global* et le rapport intérimaire à mi-parcours feront l'objet de consultations ultérieures au cours de l'année.

B. Asie et Pacifique

11. Le Directeur du Bureau pour l'Asie et le Pacifique fournit un résumé des développements récents dans la crise au Timor oriental ainsi que sur le rôle et les activités du HCR dans cette situation. Il exprime également la satisfaction du Haut Commissariat concernant le retour couronné de succès de 264 résidents lao du camp de Ban Napho en Thaïlande, qui a eu lieu le 28 septembre 1999.

12. Bon nombre de délégations se réfèrent à la crise au Timor oriental comme le défi de protection le plus important de ces dernières années dans la région Asie et Pacifique et se déclarent préoccupées par le déplacement forcé des Timorais orientaux vers le Timor occidental ainsi que par le rôle des miliciens à cet égard. Elles se félicitent du rôle du HCR dans l'Opération au Timor et de la rapidité de la réponse du Haut Commissariat comme l'a illustré la visite récente du Haut Commissaire en Indonésie. Les délégations se déclarent également satisfaites des engagements pris par le Gouvernement indonésien concernant les activités du HCR dans la crise au Timor. Certaines délégations annoncent leur intention de contribuer financièrement à l'opération et demandent le lancement précoce d'un appel consolidé à cet égard. D'autres délégations demandent des éclaircissements concernant le cadre de la coordination au sein duquel les Nations Unies, les organisations internationales et les agences non gouvernementales opéreront. L'importance de la question de la sécurité du personnel humanitaire participant à cette opération est également soulignée par de nombreuses délégations.

13. Certaines délégations se déclarent préoccupées par les populations réfugiées se trouvant toujours dans la région, notamment les vietnamiens dans la région administrative spéciale de Chine, Hong Kong, et la population musulmane indigène du nord de l'Etat de Rakhine au Bangladesh. Des appels visant à trouver une solution rapide à la situation de ces populations sont également lancés. De nombreuses délégations se réfèrent à l'importance du partage de la charge concernant les populations réfugiées dans la région.

14. Certaines délégations félicitent le HCR concernant les activités en faveur des réfugiés sur la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar ainsi que pour l'achèvement couronné de succès du rapatriement des réfugiés cambodgiens depuis la Thaïlande. D'autres délégations se félicitent des progrès accomplis dans les consultations Asie-Pacifique ainsi que des réunions sous-régionales qui seront convoquées. Certaines délégations se déclarent également satisfaites du Symposium international sur la migration ainsi que de la Déclaration de Bangkok.

15. Le Haut Commissaire assistant fait ensuite plusieurs commentaires sur la question de la sécurité dans les régions accueillant des réfugiés. Il informe les délégations que depuis la discussion sur ce thème lors de la réunion de février 1999 du Comité permanent, le HCR a poursuivi un dialogue constructif avec divers gouvernements et partenaires ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies à New York. Dans ce contexte, le HCR est très heureux que bon nombre des idées initialement émises par le Haut Commissaire soient retenues dans le dernier rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la protection des civils lors des conflits armés.

16. Le HCR estime de plus en plus, toutefois, qu'il convient de ne pas se limiter à la sécurité dans les camps de réfugiés mais qu'il convient d'examiner cette problématique dans le contexte plus large des zones accueillant les réfugiés et les rapatriés. C'est souvent en raison de problèmes de sécurité dans les environs des camps que l'insécurité a rejailli dans les camps. Le Haut Commissaire assistant répète que la sécurité des réfugiés incombe au premier chef à l'Etat. C'est cet aspect que le Haut Commissaire a souligné lors de ses pourparlers récents avec le Gouvernement indonésien à Djakarta concernant le problème des personnes déplacées au Timor occidental. A cet égard, il y a des situations où des Etats n'ont pas été totalement en mesure de garantir la sécurité aux réfugiés. C'est dans ces cas que le HCR a estimé qu'il pouvait jouer un rôle utile au plan de la coopération avec les différents partenaires.

17. Concernant l'échelle d'options, le HCR a déjà fait des efforts pour mettre en oeuvre ce concept, notamment dans le contexte de la crise du Kosovo. Compte tenu de l'insécurité prévalant à Kukes, au nord de l'Albanie, par exemple, de nombreux réfugiés ont dû être transférés plus loin de la frontière. En ex-République yougoslave de Macédoine, le HCR, en accord avec le Gouvernement, a déployé un certain nombre d'agents internationaux chargés de la supervision, détachés par la Suède, dans les camps de réfugiés. Plus le HCR examine ce concept de l'échelle d'options, plus il est convaincu que le réel défi consistera pour le Haut Commissariat à établir une liaison avec tous ses partenaires concernés pour élaborer et mettre en oeuvre les options intermédiaires telles que le déploiement d'observateurs ou de superviseurs et le recours à des dispositifs de sécurité stand-by. Le Haut Commissaire assistant informe les délégations que le Haut Commissaire précisera cette question dans sa déclaration liminaire à la session plénière du Comité exécutif, le 4 octobre 1999.

C. Rapport intérimaire à mi-parcours

18. Le Directeur de la Division de la communication et de l'information présente le rapport intérimaire à mi-parcours, affirmant qu'il brosse un tableau général des activités du HCR au cours du premier semestre de l'année, les chiffres indiqués pour les Programmes généraux et spéciaux ayant été arrêtés au 30 juin 1999. Il replace le rapport dans le cadre de la nouvelle trilogie de rapports préparés par le HCR et comprenant également *l'Appel global* et le *Rapport global*. Il exprime l'espoir que ce nouveau système de rapports sur les programmes du HCR permettra de mieux rendre compte des activités du HCR au cours de l'année, et permettra aux donateurs de prendre leurs décisions en matière de financement au cours de la deuxième partie de l'année.

19. La nouvelle présentation des rapports sur les activités du HCR emporte l'adhésion générale des participants bien qu'une requête soit présentée concernant la réception de ces documents plus tôt afin de pouvoir les étudier plus en détail avant la tenue du Comité permanent. Les délégations suggèrent que la relation entre les réalisations et les résultats doit être indiquée plus clairement, qu'il convient de mieux mettre l'accent sur les réalisations liées au budget et aux dépenses et qu'il faut indiquer les conséquences des déficits par rapport aux dotations approuvées. Le document doit aussi indiquer plus clairement les efforts faits pour établir des priorités entre les programmes et les niveaux de financement entre les programmes. Les niveaux de financement devraient être indiqués sous forme de pourcentages. Les délégations se réjouissent des chapitres sur les femmes, les enfants et l'environnement. Certaines délégations sont préoccupées de voir un texte pour chaque pays et note des incohérences dans la présentation des données financières.

20. En réponse aux commentaires des délégations, le Directeur affirme que le Rapport intérimaire à mi-parcours est un document de travail, donnant un aperçu des activités du HCR au cours du premier semestre de l'année et pouvant être lu parallèlement à l'*Appel global*. Il ne s'agit pas d'une présentation générale des activités du HCR. Il reconnaît qu'il faut accorder davantage d'attention aux réalisations et qu'il en sera tenu compte dans les rapports futurs. Il informe les délégations que les inexactitudes concernant les données financières ont essentiellement été dues aux difficultés rencontrées dans l'établissement des dépenses au titre des Programmes généraux mais que l'adoption du nouveau budget unifié facilitera cette tâche et que des améliorations devraient être constatées au cours des deux prochaines années avec l'adoption du Système de gestion des opérations.

V. POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION/PROGRAMMES

21. Au titre de ce point, le Comité permanent est saisi de trois documents, *Les femmes réfugiées et une approche sexo-spécifique* (EC/49/SC/CRP.22), *la capacité de préparation et de réaction aux situations d'urgence du HCR* (EC/49/SC/CRP.23) et *l'impact socio-économique d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes en développement ainsi que sur d'autres pays concernés : jeter des ponts* (EC/49/SC/CRP.24).

A. Les femmes réfugiées

22. La Directrice de la Division de l'appui opérationnel présente ce point en attirant l'attention sur le document y relatif EC/49/SC/CRP.22.

23. Les délégations se félicitent du rapport sur les activités en faveur des femmes réfugiées et de l'intégration de leurs besoins dans les programmes, louant le HCR qui a adopté une approche progressive en la matière afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes réfugiées, les filles et les garçons. Plusieurs délégations rappellent au Comité permanent que la promotion d'une parité entre les sexes n'implique pas la fin des projets ciblant les femmes réfugiées.

24. Les délégations s'expriment en faveur d'une révision de la politique sur les femmes réfugiées afin qu'elle inclue les recommandations du Plan d'action du Sommet de Beijing ainsi que celles du Rapport du Conseil économique et

social sur l'intégration et la problématique hommes-femmes. Une référence est faite à la politique sur l'égalité entre les sexes et la crise humanitaire élaborée par le Comité interinstitutions permanent (CIP). Plusieurs délégations se déclarent en faveur de la révision des principes directeurs sur la protection des femmes réfugiées afin qu'ils examinent de façon plus adéquate le problème de la violence domestique à l'égard des femmes réfugiées. Plusieurs délégations demandent également des orientations concernant la persécution fondée sur l'appartenance sexuelle comme motif de la demande d'asile.

25. L'édification d'une culture de responsabilité est présentée comme prioritaire et les délégations notent l'importance d'indicateurs de performance pour la problématique de l'appartenance sexuelle ainsi que pour la diffusion des leçons tirées de l'expérience afin d'aider le personnel à assumer ses responsabilités à l'égard des femmes réfugiées. Plusieurs délégations se réjouissent par avance des rapports sur les progrès faits concernant l'Initiative des femmes au Kosovo.

26. Un certain nombre de délégations se déclarent préoccupées par le fait que les contraintes budgétaires actuelles pourraient avoir une répercussion négative sur les programmes en faveur des femmes réfugiées. Elles notent qu'une amélioration de l'intégration de leurs besoins dans les programmes existants veillera à ce que les femmes et les hommes réfugiés soient sur un pied d'égalité en matière de protection et d'assistance.

27. Deux délégations demandent une mise à jour sur la stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les programmes ainsi que sur les réponses aux revers recensés dans l'étude de mars 1999 sur le respect des priorités en matière de politique générale.

B. Capacité de préparation et de réaction aux situations d'urgence du HCR

28. Ce point est présenté par la Directrice de la Division de l'appui opérationnel. Dans sa déclaration liminaire, elle attire l'attention sur le document de séance intitulé *Capacité de préparation et de réaction aux situations d'urgence du HCR* (EC/49/SC/CRP.23). Elle présente également le nouveau Chef de la Section de préparation et de réaction aux situations d'urgence du HCR. Le nouveau Chef de Section souligne l'importance de la formation pour maintenir une capacité d'intervention et donne un aperçu du récent atelier sur la formation à la gestion des situations d'urgence qui s'est tenu au Danemark du 19 au 27 septembre 1999.

29. Plusieurs délégations félicitent le HCR pour les mécanismes déjà mis en place afin de répondre aux situations d'urgence. Certaines délégations, toutefois, se déclarent préoccupées de voir que le HCR n'a pas été adéquatement préparé pour faire face à l'Opération du Kosovo. Une délégation souligne le fait qu'on ne peut s'attendre à voir le HCR se préparer adéquatement aux situations d'urgence si les fonds ne sont pas mis à disposition pour procéder à l'entreposage des secours et pour se doter d'une capacité réelle d'intervention. La nécessité de mieux utiliser les ressources extérieures disponibles est également soulignée.

30. Plusieurs délégations demandent au HCR d'accorder une priorité élevée à l'élaboration d'un système d'alerte précoce plus efficace. L'importance de la collecte des données, de l'analyse et de l'élaboration de modèles de réponse, y compris les nouveaux modèles de réponse pragmatique face aux différentes situations auxquelles est aujourd'hui confrontée la communauté internationale, est soulignée. Les délégations reconnaissent également la nécessité de concevoir des plans d'intervention couvrant tout un éventail de scénarios. Elles soulignent l'importance de recueillir des données dans les zones considérées comme à haut risque. La nécessité d'une action préventive est également mentionnée à plusieurs reprises. Plusieurs délégations estiment que le HCR doit accroître sa visibilité et assurer une meilleure coordination. L'importance de renforcer la capacité locale est également soulignée. Les délégations font part de leur désir de renforcer leur partenariat avec le HCR et acceptent l'offre de la Directrice de discuter plus avant sur cette question.

C. Impact socio-économique d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes en développement ainsi que sur les autres pays concernés

31. Le document de séance sur *l'impact socio-économique d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes en développement ainsi que sur d'autres pays concernés : jeter des ponts* (EC/49/SC/CRP.24) est présenté par la Directrice de la Division de l'appui opérationnel. La Directrice estime que ce document doit être lu parallèlement à deux documents déjà soumis au Comité permanent : *Impact socio-économique d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes en développement* (EC/47/SC/CRP.7) présenté à la sixième réunion du Comité permanent en janvier 1997 et *Impact socio-économique d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes ainsi que sur d'autres pays concernés : une évaluation quantitative sur la base d'études de cas spécifiques* (EC/48/SC/CRP.40) présenté à la treizième réunion du Comité permanent en septembre 1998.

32. Un certain nombre de délégations font remarquer que le rapatriement librement consenti doit rester la solution durable la plus souhaitable et, en tant que telle, doit recevoir toute l'attention internationale qu'elle mérite. En outre, certaines délégations soulignent que l'intégration sur place, qu'elles considèrent comme difficile et complexe, ne doit pas être vue comme une solution de rechange face au rapatriement librement consenti.

33. Plusieurs délégations font remarquer que le fossé entre les secours et le développement n'est pas le seul qui doit être envisagé car il est également de la plus haute importance d'examiner les causes profondes du problème aux fins de prévention. La communauté internationale doit également s'engager dans l'étude des meilleurs moyens pour combler ce fossé.

34. De nombreuses délégations déclarent appuyer l'approche à deux volets proposée par le HCR dans le document de séance et reconnaissent que l'élément de réhabilitation lié à l'impact doit être systématiquement présenté comme faisant partie intégrante des plans d'aide au développement pour les différents pays. Il est également reconnu qu'une approche régionale et intégrée est la mieux à même de jeter un pont entre l'aide aux réfugiés et le développement.

35. De nombreuses délégations notent en outre que les problèmes et les objectifs susmentionnés requièrent une mobilisation plus intense des ressources, compte tenu des charges de plus en plus lourdes que les pays en développement doivent assumer pour accueillir les importantes populations réfugiées. Il est généralement admis que, en vertu de son rôle catalyseur, le HCR doit aider les gouvernements hôtes à impliquer les partenaires du développement - tant au plan bilatéral que multilatéral - dès les toutes premières phases des situations de réfugiés et établir les liens et mécanismes nécessaires pour examiner la question de l'impact. Une délégation souligne la nécessité d'établir des liens de coordination étroits entre les partenaires à tous les stades de l'opération pour éviter le chevauchement des efforts.

36. Un certain nombre de délégations se déclarent préoccupées par la réponse inégale de la communauté internationale face aux situations de réfugiés, et regrette la pénurie de fonds, particulièrement lorsqu'elle est due à des raisons politiques. Compte tenu de ces préoccupations, plusieurs délégations appuient le processus de Brookings qui vise notamment à trouver une solution au manque d'intérêt de la part de la communauté donatrice.

37. De nombreuses délégations appuient la réunion spécifique proposée dans le document de séance, étant bien entendu qu'elle ne doit pas remplacer les débats au sein du Comité permanent. A cet égard, plusieurs délégations proposent que le thème continue de figurer à l'ordre du jour du Comité exécutif et que l'heure est venue de traduire ces théories dans les faits.

VI. COORDINATION

38. Le Chef du Secrétariat et du Service interorganisations fait un exposé sur l'évolution du travail de juin à septembre 1999 en matière de coordination interinstitutions au sein du système des Nations Unies. Elle souligne les travaux récents des principaux organes interinstitutions et attire l'attention sur le lien entre leurs activités et les travaux du Comité permanent. Les délégations sont informées des préparations pour la session d'automne du Comité administratif de coordination (CAC) ainsi que des préparatifs pour le CIP. Une actualisation des travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA) et du Comité exécutif pour la paix et la sécurité est également fournie, et elle note que ces comités ont tenu plusieurs réunions depuis juin 1999 sur un certain nombre de situations régionales, y compris le Kosovo, l'Angola, le Timor oriental et la Sierra Leone. Le HCR a participé activement à ces débats. Le HCR a également suivi de près les discussions au sein du Segment humanitaire du Conseil économique et social et se tient au courant du suivi des conclusions du Segment afin de déterminer son rôle au sein du CIP et du CAC concernant ce processus de suivi.

VII. GESTION, FINANCES, CONTROLE ET RESSOURCES HUMAINES

39. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources présente aux délégations une introduction générale sur ce point. Il attire l'attention sur les différents documents dont le Comité permanent est saisi.

A. Finances et contrôle

40. Le Directeur présente les *Fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire : comptes pour l'année 1998* (A/AC.97/915). Il constate que le Haut Commissariat s'est vu délivrer par le Comité des commissaires aux comptes une attestation favorable et sans réserve (*Opinion des commissaires aux comptes* (A/AC.96/915/Add.1)).

41. Concernant le *Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes des fonds volontaires constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le HCR pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998* (A/AC.96/9017), le Directeur appelle l'attention sur les recommandations essentielles du Comité figurant au paragraphe 12 de son rapport. Les mesures prises par le HCR à ce jour pour se conformer à ces recommandations sont indiquées dans le document A/AC.96/917/Add.1, *Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes*.

42. Dans leurs commentaires sur ce point de l'ordre du jour, les délégations se déclarent satisfaites du travail du Comité des commissaires aux comptes. La nécessité pour le Comité permanent de garder à l'étude au cours de l'année à venir les questions soulevées par les vérificateurs des comptes et le suivi du HCR est également mentionnée. Plus précisément, les délégations se déclarent préoccupées par certaines des recommandations spécifiques, en particulier le non respect par les partenaires d'exécution des exigences en matière d'attestations d'audit, de niveaux d'effectifs, de demandes de remboursement de frais de voyage et concernant la lenteur des progrès en matière de suivi des recommandations du projet Delphi. La nécessité pour le HCR d'élaborer une stratégie, en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes, pour que les partenaires d'exécution se conforment aux exigences en matière d'attestation d'audit est soulignée par plusieurs délégations. Dans sa réponse, le Directeur informe les délégations d'une nette amélioration dans la réception des attestations d'audit au cours de l'année écoulée.

B. Règlement de gestion

43. Présentant ce point, le Directeur de la Division de la gestion des ressources déclare que compte tenu de l'adoption d'un nouveau budget unifié, d'une seule Réserve des opérations et des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, un nouveau règlement de gestion a été publié. Les changements proposés apparaissent en caractères gras dans le document EC/49/SC/CRP.25. Ce règlement de gestion a été examiné et approuvé par le Bureau des services de contrôle interne et soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

44. Les délégations se déclarent satisfaites des amendements proposés. Une délégation soulève un certain nombre de questions, y compris le niveau du Fonds de roulement et de garantie ainsi que les procédures pour gérer les soldes de fin d'année concernant les programmes supplémentaires.

45. Sous réserve d'une solution satisfaisante à ces questions et de l'intégration des amendements suggérés par les membres du Comité permanent, le projet de décision y afférent est adopté (voir annexe).

C. Budget-programme annuel

46. Ce point de l'ordre du jour est présenté par le Directeur de la Division de la gestion des ressources et la Directrice de la Division de l'appui opérationnel qui attirent l'attention sur le Budget-programme annuel du HCR pour l'an 2000 (A/AC.96/916) et son additif 1. Les délégations sont informées que l'additif 1 représente une actualisation du document budgétaire. Les tableaux figurant dans le principal document présentent les chiffres au 31 mai 1999. L'additif 1, outre le fait qu'il présente les besoins pour la crise du Kosovo et la Zambie, actualise les tableaux du principal document budgétaire au 1er août 1999. En outre, le Comité permanent est saisi du Rapport du CCQAB sur le budget (A/AC.96/916/Add.2).

47. Les déclarations liminaires des deux directeurs soulignent que la première présentation du Budget unifié constitue un "ouvrage en cours de réalisation". Les commentaires du CCQAB sur la structure du document et la nécessité d'un document plus concis et d'un descriptif mieux ciblé (A/AC.96/916/Add.2, par.4) sont mentionnés.

48. L'attention est également attirée sur le niveau du Budget-programme annuel proposé pour l'an 2000, conformément au projet de décision (A/AC.96/916/Add.1, par. 7 c)); le Budget-programme annuel proposé pour l'an 2000 s'élève à 933 553 000 dollars des Etats-Unis. Le CCQAB dans son rapport a conclu que les projections étaient réalistes et n'a donc pas proposé d'ajustements au Budget-programme (A/AC.96/916/Add.12, par. 13 et 32).

49. Outre l'approbation du Budget-programme annuel pour l'an 2000, le Comité exécutif sera invité à approuver le budget révisé au titre des Programmes généraux de 1999 (A/AC.96/916/Add.1, par. 7 d)) s'élevant à 413 millions, même montant que celui approuvé l'année dernière par le Comité exécutif. Les différents postes budgétaires ont toutefois été révisés conformément à l'autorisation donnée par le Comité exécutif au Haut Commissaire.

50. Dans leurs interventions, les délégations se déclarent satisfaites du nouveau document budgétaire. Une délégation estime que toute révision de la structure du document doit prendre en considération les autres documents désormais soumis au Comité permanent, c'est-à-dire l'*Appel global*, le *Rapport global* et le rapport intérimaire à mi-parcours. Plusieurs délégations regrettent que le document budgétaire n'établisse pas de priorités entre les programmes présentés dans le budget. Outre le fait que certains donateurs ne sachent plus quelles sont ces priorités, l'absence de précisions en la matière pourrait encourager les donateurs à affecter leurs contributions. Une délégation note également que le budget ne présente pas encore de poste pour l'exécution des activités de protection internationale. Un certain nombre de délégations demandent que, dans le cadre de la dotation budgétaire proposée, davantage de ressources soient allouées aux activités en faveur des femmes réfugiées, des enfants et des adolescents réfugiés et en faveur de l'évaluation. Une délégation estime que les besoins budgétaires pour l'opération dans le Sud de l'Europe orientale doivent être révisés. Une autre délégation estime qu'il y a quelques inexactitudes au niveau des statistiques dans un cas particulier. Compte tenu de l'importance qu'il convient d'attacher à l'impact socio-économique d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes, une délégation demande qu'un objectif additionnel figure dans la présentation par pays.

VIII. MISE A JOUR SUR L'EVALUATION CONCERNANT LE KOSOVO

51. Le Haut Commissaire assistant fait quelques brèves remarques sur l'évaluation indépendante concernant l'Opération au Kosovo. En premier lieu, il reconnaît que tous les acteurs concernés ayant participé à l'Opération au Kosovo (gouvernements, Nations Unies, ONG et même l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) ont été surpris par la réaction du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie face aux bombardements de l'OTAN et notamment par la rapidité, la dimension et la nature du déplacement forcé des populations. La réponse initiale de la communauté internationale - y compris celle du HCR - a, par voie de conséquence, été quelque peu lente et confuse. Il souligne que le HCR avait initialement décidé d'ordonner une évaluation indépendante au Kosovo dès la fin du mois de mai 1999 à un moment où le Haut Commissariat participait à trois grandes opérations et faisait face à l'afflux massif des Kosovars dans les pays voisins, outre sa planification pour la préparation à l'hiver et les retours. Cette décision a été officiellement présentée au Comité permanent en juin de cette année.

52. Le Haut Commissaire assistant précise que, d'emblée, le HCR a dit clairement qu'il souhaitait que cette évaluation soit indépendante. En outre, le HCR estime qu'il ne doit pas s'agir d'une étude didactique visant à attribuer des responsabilités ou à accorder des crédits mais plutôt d'un moyen pour la communauté internationale - et surtout pour le HCR - de tirer les leçons de l'expérience afin de réagir plus rapidement et plus efficacement aux futures situations d'urgence. Dans ce contexte, l'évaluation est considérée comme une entreprise tournée vers l'avenir.

53. Le Haut Commissaire assistant fait ensuite une rapide mise à jour des travaux et propose le calendrier suivant pour l'évaluation :

- Il s'agit d'une évaluation indépendante, financée et facilitée par le HCR. Les membres de l'équipe ont été identifiés sur la base de leur indépendance, de leur expérience en matière d'évaluation, de leur compréhension des problèmes de réfugiés et de leur familiarité avec les Balkans. Les critères de nationalité et d'appartenance sexuelle ont été également pris en considération. Compte tenu du temps limité à disposition pour constituer l'équipe d'évaluation, il n'a pas été fait d'appel d'offres. L'équipe a reçu carte blanche pour ses travaux et le HCR n'a pas le droit de revoir ou d'amender le texte du rapport d'évaluation.

- La décision de demander une évaluation indépendante a été prise à la fin du mois de mai 1999 et le mandat a été rédigé au début du mois de juin 1999. L'identification et le recrutement des membres de l'équipe ont été conduits au cours du mois de juin. L'équipe a commencé son travail à Genève le 4 juillet 1999. Elle a passé trois semaines à recueillir les documents pertinents et à interviewer le personnel du HCR, d'autres agences et des missions permanentes. Après avoir quitté Genève, l'équipe a également organisé des entrevues à Bruxelles, New York, Washington et recueilli les données pertinentes. Cette équipe s'est rendue dans les Balkans le 19 septembre et a visité l'Albanie, le Kosovo, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro. Elle se rendra prochainement à Rome et à Vienne. L'équipe a accédé à la requête de certains membres du Comité exécutif concernant une réunion

d'information sur leurs travaux à 9 heures le 7 octobre 1999. Cette réunion aura lieu en marge de la cinquantième session plénière du Comité exécutif mais ne figurera pas à l'ordre du jour de cette session. L'équipe conduira ensuite des entrevues à Londres les 20 et 21 octobre 1999.

- L'équipe présentera alors ses conclusions et recommandations préliminaires au CIP et au Groupe de liaison humanitaire lors d'une réunion de deux jours à Genève les 11 et 12 novembre 1999 où les enjeux seront clairement exposés. L'équipe préparera et présentera ensuite son rapport définitif au Haut Commissaire. Ce devait être, selon les prévisions, à la fin de l'année mais l'équipe a demandé que cette date soit repoussée jusqu'en février 2000.

54. Le Haut Commissaire assistant a expliqué que depuis l'idée d'une telle évaluation, la portée de l'opération prévue est devenue de plus en plus large et que cette étude sera beaucoup plus complète que prévu. Point n'est besoin d'ajouter qu'il faudra davantage de temps et de travail que prévu initialement. Elle coûtera également davantage d'argent. Dans ce contexte, le HCR espère que les Etats membres se montreront réceptifs face aux appels de fonds visant à recueillir un financement supplémentaire. Si les fonds ne sont pas débloqués, les autres évaluations planifiées au cours des prochains mois pourraient ne pas pouvoir être financées.

55. Une délégation demande si l'évaluation indépendante présentera des recommandations sur l'application des principes de protection internationale. Le Haut Commissaire assistant répond que, de fait, cette opération doit se pencher sur les aspects de protection tels que l'admission dans des conditions de sûreté et de sécurité aux frontières, le programme d'évacuation humanitaire, l'accueil des réfugiés en Europe, etc. qui constituent un aspect clé de l'opération d'urgence au Kosovo. Il ajoute que d'ici à la semaine prochaine, le mandat de l'équipe d'évaluation indépendante sera communiqué aux membres du Comité exécutif.

56. Une autre délégation regrette que cette évaluation indépendante n'ait pu être achevée avant la session plénière du Comité exécutif qui aurait constitué une occasion rêvée de discuter des conclusions et des recommandations de l'évaluation. Cette étude devrait s'achever le plus tôt possible. Une autre délégation se déclare également préoccupée par le retard pris par cette évaluation et ajoute qu'elle est prête à travailler avec le Haut Commissaire pour améliorer la capacité de préparation et de réaction d'urgence. Il est mentionné que le HCR a fait l'objet de critiques dans le contexte de l'Opération d'urgence au Kosovo et que, par conséquent, il est tout particulièrement important d'organiser une évaluation juste et neutre de cette opération. Ces conclusions seront précieuses en vue de renforcer la réponse d'urgence de la communauté internationale.

57. En réponse, le Haut Commissaire assistant souligne que le HCR partage lui aussi l'impatience de certains Etats membres. Par ailleurs, toutefois, il convient d'être réaliste. Une évaluation réellement indépendante et complète prend beaucoup de temps. En outre, il rappelle que cette évaluation a été lancée à l'origine au moment de l'afflux massif et que, depuis lors, le

HCR a dû faire face au retour de quelque 800 000 Kosovars. Il s'est donc révélé difficile d'accélérer le processus. Il demande la compréhension des gouvernements.

58. En conclusion, le Président fait quelques remarques concernant sa visite récente en Albanie et en ex-République yougoslave de Macédoine en juillet 1999. L'objectif était de se rendre compte par lui-même de la situation sur le terrain, de transmettre un message de solidarité aux pays d'asile et de les remercier de leur générosité en matière d'accueil. Il présentera un rapport sur sa mission à la prochaine session plénière du Comité exécutif.

IX. QUESTIONS DIVERSES

59. Une délégation prend la parole pour remercier le HCR, les gouvernements donateurs et le Gouvernement du Mexique, les organisations non gouvernementales et les réfugiés eux-mêmes qui ont facilité l'achèvement du programme de rapatriement vers le Guatemala. La communauté internationale a été priée d'offrir son assistance au développement des zones de retour et de garantir le caractère durable de ce retour.

60. Le Président remercie cette délégation d'avoir porté à l'attention du Comité permanent cette importante solution trouvée à un problème de réfugiés. En l'absence d'autre point, le Président clôt la réunion.

DECISION ADOPTEE PAR LE COMITE PERMANENT A SA SEIZIEME REUNION

DECISION SUR LE REGLEMENT DE GESTION

Le Comité permanent

Ayant examiné la version amendée du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires contenue dans le document de séance EC/49/SC/CRP.25,

Approuve le Règlement de gestion ainsi amendé en date du 30 septembre 1999 et fixe au 1er janvier 2000 la date de son entrée en vigueur.